

Emprunt enthousiaste et emprunt réticent : essai de typologie de différentes attitudes devant l'emprunt lexical à travers l'exemple du grec et du japonais

Cyril Aslanoff

Volume 40, Number 4, décembre 1995

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001909ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/001909ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (print)
1492-1421 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Aslanoff, C. (1995). Emprunt enthousiaste et emprunt réticent : essai de typologie de différentes attitudes devant l'emprunt lexical à travers l'exemple du grec et du japonais. *Meta*, 40(4), 540–547. <https://doi.org/10.7202/001909ar>

Article abstract

Although languages have always borrowed words from one another, the way in which this borrowing occurs differs significantly from one case to the next: lexical borrowing may be part of a larger process involving the adoption of a new writing system, or may simply entail adopting a word and the reality to which it refers. Drawing on the example of Greek and Japanese, the author attempts to characterize the relation between the adoption of a writing system and the penetration of lexical items originating in the language of the writing system being borrowed.

EMPRUNT ENTHOUSIASTE ET EMPRUNT RÉTICENT : ESSAI DE TYPOLOGIE DE DIFFÉRENTES ATTITUDES DEVANT L'EMPRUNT LEXICAL À TRAVERS L'EXEMPLE DU GREC ET DU JAPONAIS

CYRIL ASLANOFF
Jérusalem, Israël

Résumé

Depuis toujours les langues ont emprunté des lexèmes les unes aux autres, mais les modalités de ces emprunts varient considérablement selon les cas : tantôt l'emprunt lexical s'intègre dans un processus plus global comportant également l'adoption d'un système d'écriture, tantôt il se réduit à l'adoption du mot et de la réalité qu'il désigne. À travers l'exemple du grec et du japonais, nous nous efforcerons de caractériser les liens qui unissent l'adoption d'un système d'écriture à la pénétration d'éléments lexicaux provenant de la langue à laquelle le système d'écriture est emprunté.

Abstract

Although languages have always borrowed words from one another, the way in which this borrowing occurs differs significantly from one case to the next: lexical borrowing may be part of a larger process involving the adoption of a new writing system, or may simply entail adopting a word and the reality to which it refers. Drawing on the example of Greek and Japanese, the author attempts to characterize the relation between the adoption of a writing system and the penetration of lexical items originating in the language of the writing system being borrowed.

LE CAS DU GREC

La question des mots d'emprunt et de l'emprunt des systèmes d'écriture est d'une importance capitale dans l'histoire de la langue grecque de l'époque mycénienne jusqu'à nos jours, car cette langue a été à la fois une grande emprunteuse et une grande prêteuse, selon les époques de son développement. Lorsque les premiers Hellènes s'infiltrèrent au sud de la péninsule balkanique vers 1900 avant l'ère courante, ils trouvèrent des civilisations indigènes qui avaient atteint un très grand développement culturel. La synthèse qu'ils effectuèrent entre leur propre culture et la culture de leurs prédécesseurs amena nécessairement l'adoption d'un très grand nombre d'emprunts linguistiques, notamment ceux qui désignaient des réalités inconnues des premiers Hellènes, mais familières aux civilisations dites pélasgiques.

Vers 1500 avant l'ère courante, les Hellènes établis en Crète et en Hellade adoptèrent l'écriture syllabique dite linéaire B pour transcrire leur langue. Or l'inadéquation de cette écriture syllabique au génie de la langue grecque tend à prouver que les peuples qui employaient initialement cette écriture ou l'écriture dont elle s'inspire parlaient une langue dont le système phonétique était radicalement différent du système phonétique de

la langue grecque. L'impossibilité de transcrire les consonnes finales de syllabe montre en particulier que cette langue avait une structure syllabique sans doute analogue à celle du japonais où les syllabes sont presque toutes des syllabes ouvertes. Or les mots empruntés à cette langue ou à ces langues si différentes de la langue grecque semblent avoir été adaptés assez profondément au système du grec, ne serait-ce que par l'adoption des marques flexionnelles de la déclinaison nominale ou adjectivale. Un substantif comme *κυπάρισσος* qui n'a d'équivalent dans aucune langue apparentée génétiquement au grec et qui provient de toute évidence d'une langue préhellénique a été cependant adapté au système phonético-morphologique du grec par l'adjonction d'une voyelle thématique et d'une désinence flexionnelle et par l'octroi d'un accent dont la place est déterminée par les lois accentuelles propres au grec. On ne sait sous quelle forme se présentait l'étymon de *κυπάρισσος* avant son importation dans le système de la langue grecque, mais on peut supposer qu'il était composé de quatre syllabes ouvertes dont la dernière comportait un son affriquée /ts/ qui est devenu un /s/ fort en grec. Ce terme a probablement été emprunté à une époque où l'affriquée /ts/ existait encore en grec et il a ensuite subi l'évolution phonétique qui a consisté à réduire ce son affriquée en une sifflante forte. L'exemple de *κυπάρισσος* révèle donc qu'une fois intégrés dans le système de la langue grecque, les mots se comportent en tout point comme des mots originellement grecs, tant du point de vue de leur évolution phonétique que du point de vue morphologique.

Cet exemple montre bien que les langues procèdent à des emprunts de système d'écriture ou de lexèmes en dépit des incompatibilités de leurs systèmes phonético-morphologiques respectifs. Visiblement, le système d'écriture dont s'inspire le linéaire B n'était guère adapté à la transcription du grec, et pourtant, c'est lui qui a été choisi. De la même façon, les termes désignant les réalités méditerranéennes étaient sans doute difficilement prononçables pour des gosiers hellènes, mais ils ont néanmoins été acclimatés tant bien que mal au système phonétique du grec. Tout cela tend à prouver que le véritable facteur de l'emprunt linguistique est d'ordre extra-linguistique : pour que ce genre de passage soit possible d'une langue à l'autre, il faut des conditions historiques précises qui mettent en contact une civilisation demandeuse moins raffinée avec une civilisation plus raffinée.

Reste à examiner le cas des emprunts contractés non plus à une langue substratique comme la ou les langues dites pélasgiques, mais à des langues adstratiques, en contact avec le grec. Parmi elles, il convient de citer en premier lieu les langues phénico-cananéennes dont les contacts avec le grec, attestés dès l'époque mycénienne, connurent un renouvellement extraordinaire à partir du IX^e siècle. Comme dans le cas des emprunts contractés auprès des langues substratiques, on constate que l'afflux des mots d'emprunt est concomitant de l'adoption du système d'écriture de la langue auprès de laquelle est contracté l'emprunt. Tout se passe comme si les mots d'emprunt avaient profité de l'événement capital que constitue l'adoption d'un système d'écriture étranger pour pénétrer en force dans la langue fraîchement dotée de ce système d'écriture. Les citer ici dépasserait le cadre de cet article : il n'est que de se reporter au *Dictionnaire étymologique de la langue grecque* de P. Chantraine ou aux *Semitische Fremdwörter in Griechisch* de H. Lewy pour constater qu'ils sont en très grand nombre. Rappelons simplement que des termes aussi usités que *σάκκος*, *κάβλος* ou *μνᾶ* dérivent respectivement du phénico-cananéen קש, ככל et מנה.

Le même phénomène se reproduisit lorsque, à son tour, l'alphabet grec fut employé pour transcrire des langues italiques : l'adoption des alphabets archaïques grecs s'accompagna d'une pénétration d'éléments grecs dans le vocabulaire de l'étrusque, du latin et des langues osco-ombriennes. Bien des siècles plus tard, on assista au même phénomène, lorsque l'alphabet grec fut transformé par Cyrille et Méthode pour transcrire le vieux

macédonien : beaucoup de termes de civilisation firent alors irruption dans les langues slaves, notamment les termes du lexique religieux. Lorsqu'en revanche les Grecs adoptèrent des termes provenant de l'italien ou du turc, ils les transcrivirent en grec, car l'influence vénitienne ou turque se limitait à l'adoption de ces mots ainsi que des objets qu'ils désignaient, bien loin de comporter une dimension culturelle et religieuse globale.

Quant à l'adoption du christianisme par le monde hellénophone aux premiers siècles de l'ère courante, elle n'eut pas d'incidence sur l'écriture ou le lexique du grec, puisque le christianisme résulte déjà en grande partie d'une synthèse préalable du judaïsme et de l'hellénisme, dans le cadre du processus d'acculturation des Juifs alexandrins à l'hellénisme. La traduction de la Bible par ces Juifs hellénisés vise à adapter ce livre à un public hellénophone, et voilà pourquoi les traducteurs ont évité d'intégrer des emprunts provenant de l'hébreu. À la différence du processus de la diffusion du christianisme grec dans la partie occidentale de l'Empire romain qui s'est accompagné de l'irruption de termes grecs dans le vocabulaire latin des chrétiens occidentaux, le processus d'hellénisation du judaïsme et plus tard, le processus de diffusion du christianisme dans le monde grec ne se sont pas traduits par l'adoption de termes d'origine sémitique, même si la traduction des LXX et des Évangiles comportent un petit nombre d'emprunts faits à l'hébreu. Cela est sans doute dû au fait que depuis l'époque classique, la civilisation grecque était parvenue à un statut si prestigieux qu'elle ne pouvait condescendre à se laisser pénétrer par une masse de termes allogènes. Les rares cas de pénétration lexicale concernent les noms propres hébreux de la LXX. Curieusement, ils n'ont pas été adaptés au système phonétique et morphologique du grec, à la différence de ce qui s'était passé au second millénaire avant l'ère courante pour les termes empruntés aux langues dites pélasgiques et pour les termes empruntés aux langues phénico-cananéennes, proches parentes de ce même hébreu avec lequel le grec rentra à nouveau en contact à partir de l'époque hellénistique. Toutes proportions gardées, le grec de la LXX s'est comporté avec les noms propres empruntés à l'hébreu comme le japonais avec les termes empruntés à l'anglais : il les a isolés du système organique de la langue par certaines caractéristiques phonétiques (absence d'accentuation, emploi d'une autre consonne que -v, -p et -s à la finale) et morphologiques (absence de flexion), de façon à bien faire ressortir leur statut d'emprunts¹. Ce refus du grec d'intégrer les termes étrangers dans son système morphologique s'est perpétué jusqu'à l'époque moderne où l'on constate une certaine hésitation dans l'adaptation des emprunts : si des mots empruntés depuis plusieurs siècles comme les mots italiens et turcs sont intégrés dans le système flexionnel du grec moderne, les emprunts contractés récemment auprès de l'anglais ou du français sont en général indéclinables. En outre, ils ne sont pas translittérés, mais transcrits plus ou moins selon leur prononciation originelle dans la langue de départ, ce qui contribue à les isoler comme des termes exotiques.

À partir du I^{er} siècle environ, l'hébreu et l'araméen empruntèrent à leur tour des vocables au latin et surtout au grec qui était la langue de culture de toute la partie orientale de l'Empire romain. Mais à la différence du grec qui, lors de son deuxième contact avec une langue sémitique, s'était montré assez imperméable aux emprunts lexicaux provenant de cette langue, l'hébreu michnaïque et l'araméen accueillirent avec hospitalité un grand nombre de noms grecs en les adaptant le mieux possible à leur système graphique, phonétique et morphologique. Tantôt le mot grec est emprunté au nominatif avec sa désinence, et le radical ainsi obtenu reçoit à son tour les marques de pluriel : c'est le cas de termes comme אַמְרֵי טַרְפוֹס ou bien אַמְרֵי טַרְפוֹסִים formes hébraïsées d'*ἀποτρόφος² et d'ἄνδρόφρωνος ; tantôt la désinence tombe au cours du passage du grec à l'hébreu et on obtient des mots tels que פֶּרֶס בִּלְוָה, forme hébraïsée de προσβολή ; tantôt encore une terminaison propre au grec est mise en relation avec une terminaison propre à

l'hébreu : c'est ainsi que le suffixe neutre *-לון* a été rapproché de la désinence de pluriel *ל*- comme dans *עִקְוֹנוֹן* qui devient *עִקְוֹנוֹןִי* en hébreu.

Cette perméabilité de l'hébreu michnaïque au grec doit s'interpréter comme la conséquence d'un certain prestige culturel de l'hellénisme auprès des Juifs et des Syriens des premiers siècles de l'ère courante. Les maîtres du Talmud nous apportent la confirmation de cet attrait exercé par le grec, lorsqu'ils affirment que le grec est la plus belle langue du monde. Aussi ne doit-on pas être étonné de voir une si grande abondance d'emprunts au grec dans l'hébreu michnaïque : l'irruption massive d'emprunts venus d'une langue donnée est en général la conséquence d'une très haute estime pour la langue prêteuse. De même que les Grecs de la fin des âges obscurs furent fascinés par la civilisation phénico-cananéenne au point de lui emprunter son alphabet et une grande quantité de lexèmes, de même les Juifs qui vivaient en terre d'Israël entre le I^{er} et le VII^e siècle de notre ère éprouvèrent une certaine attirance et cela se traduisit par l'intégration de nombreux lexèmes dans le système de la langue ; mais comme il s'agissait d'une vieille culture dotée d'un alphabet, l'influence se limita au domaine du lexique et n'affecta pas l'écriture. Toutefois, on constate que dans l'alphabet *estrangelo*³ du syriaque, variété d'araméen très proche de l'araméen oriental des Juifs de Mésopotamie, les signes vocaliques furent créés à partir des lettres grecques *α*, *ε*, *ι*, *ο* et *υ* et cette formule inspira peut-être les philologues juifs de l'école de Tibériade qui ponctuèrent l'hébreu de signes vocaliques à partir du VIII^e siècle, même si les signes qu'ils employèrent sont sans rapport avec la graphie des voyelles grecques.

Ainsi donc, le phénomène de la concomitance ou de la non-concomitance entre l'adoption d'emprunts linguistiques et l'importation d'un système d'écriture peut s'expliquer par l'image que la langue emprunteuse se fait de la langue prêteuse à une époque donnée. Cette corrélation se vérifie dans des aires linguistiques très éloignées du grec : lorsque les Japonais adoptèrent l'écriture chinoise à partir du V^e siècle de l'ère courante, ils adoptèrent par là même une grande quantité de mots chinois et des éléments essentiels de la culture chinoise.

La question qui se pose est de savoir si l'adoption d'un système d'écriture et l'emprunt d'un grand nombre de lexèmes font tous deux partie d'un phénomène culturel plus vaste qui dépasse le cadre de la langue et qu'on pourrait schématiser au moyen des figures des vases communicant : une civilisation raffinée influence une civilisation moins raffinée en lui transmettant toutes sortes d'éléments culturels tels que la religion, l'alphabet, des usages alimentaires et vestimentaires ainsi que les lexèmes servant à désigner ces usages. Ou bien y a-t-il un rapport spécifiquement linguistique entre l'adoption d'un système d'écriture et l'emprunt massif de termes provenant de la langue à laquelle le système d'écriture a été emprunté ? L'exemple du japonais va peut-être fournir un élément de réponse à cette question.

LE CAS DU JAPONAIS

Si l'on envisage l'exemple du japonais, on constate que cette langue adapte tant bien que mal les mots d'emprunt à son système phonétique très particulier, comme c'est le cas pour toutes les langues emprunteuses, mais qu'elle s'en distingue par le fait que dans le cas des emprunts contractés auprès d'une autre langue que le chinois ou le coréen, la transcription s'effectue dans un corps d'écriture différent qui signale d'emblée l'origine allogène du mot. Ce corps d'écriture est le syllabaire *katakana* qui est une version anguleuse du syllabaire *hiragana* utilisé pour graphier les mots japonais et en particulier les morphèmes grammaticaux. Par ailleurs, les *katakana* servent à graphier les mots japonais lorsqu'on veut les isoler de façon insistante. Ajoutons en outre qu'on emploie les

katakana dans les télégrammes. Certes, la différence entre *hiragana* et *katakana* est plus profonde que celle qui sépare les minuscules des majuscules ou les caractères romains des caractères italiques en français. Si, néanmoins, on voulait transposer en français cette opposition entre *katakana* et *hiragana* en admettant, pour simplifier, que les *katakana* correspondent à des majuscules italiques, on obtiendrait :

Comme l'auteur du Voyage à TOKYO, l'enfant des bas quartiers a consacré toute sa carrière au genre *SHOMIN-GEKI*, et plus précisément au *HABA-MONO*...⁴

Alors que le français intègre les toponymes et les noms de personnes dans la chaîne de la phrase sans les distinguer par un corps d'écriture particulier, le japonais maintient leur caractère d'éléments étrangers en les transcrivant dans une écriture spécifique. Quant aux noms communs étrangers non encore acclimatés dans la langue, le français se contente de les graphier en italique, alors qu'en japonais ces mots subissent un double processus d'adaptation à la phonétique japonaise et de mise à l'écart de la chaîne du discours par l'emploi d'un autre syllabaire que le syllabaire réservé aux mots japonais.

L'emploi d'un corps de caractères différent pour tout mot d'importation, fût-ce un toponyme ou un nom de personne, contribue à isoler du système organique de la langue tout ce qui ne lui appartient pas. Dans le cas des emprunts au chinois ou au coréen, qui sont beaucoup plus anciens, le japonais ne s'est pas comporté de la même façon, puisque l'idéogramme est intégré tel quel et que le lecteur doit deviner par lui-même s'il a affaire à un mot japonais symbolisé par un idéogramme chinois ou bien à un mot chinois prononcé à la japonaise. Certes, des gloses surmontant le caractère chinois peuvent être employées, mais cela n'a rien d'obligatoire. Dans le cas des très nombreux emprunts faits d'abord au hollandais et ensuite à l'anglais ou à d'autres langues européennes, la volonté de distinguer le corps étranger est au contraire extrême, surtout depuis les réformes orthographiques de l'après-guerre. Mais ce qui est assez frappant, c'est qu'à la différence de la plupart des langues où les emprunts sont rendus méconnaissables par l'adaptation au système phonétique de la langue d'arrivée, le japonais essaie de reproduire avec le plus d'exactitude possible la prononciation du vocable dans sa langue d'origine. En ce sens, il se comporte un peu comme le grec moderne qui reproduit le mot tel qu'il se prononce dans sa langue d'origine au lieu de le translittérer : l'anglais *bar* devient $\mu\pi\alpha\rho$ et non * $\beta\alpha\rho$ qui aurait été prononcé / var /. Il s'agit donc d'une véritable transcription phonétique qui n'est nullement influencée par l'orthographe du mot dans sa langue d'origine. C'est ainsi que le mot *card* que les Anglais prononcent de telle façon que la sonante /r/ s'amuit pour laisser la place à une sorte d'allongement compensatoire est emprunté par le japonais sous la forme [カ-ト] *kādo* où l'allongement compensatoire est reproduit avec beaucoup de soin. Citons également [シャ-ゼ-リ-ゼ] *shanzérizé* (Champs-Élysées) où la liaison française est parfaitement rendue en japonais. Certes, cette adaptation maximale n'est pas forcément possible, étant donné la pauvreté singulière du système consonantique japonais. On assiste donc à des transformations inévitables, lorsque le son du mot d'emprunt n'existe pas en japonais (c'est le cas du hollandais *koffie* transposé par [コ-ヒ-] *kōhī*) ou bien lorsqu'il s'agit de transcrire certains groupes de consonnes que le japonais ne tolère pas : la solution retenue consiste le plus souvent à escamoter la première des deux consonnes d'un groupe consonantique comme dans [デ-パ-ト] *depato* (*department store*) cité plus bas, ou bien à vocaliser chacune des consonnes du groupe comme par exemple dans [ヘ-リ-キ-] *berikii* qui essaie de transcrire dans la mesure du possible le néerlandais *België* ou dans [サ-ル-ビ-ア] *sarubia*, forme adaptée à partir de *salvia* (sauge). Puisque le syllabaire japonais ne permet pas de noter les consonnes finales (à l'exception de -n), une voyelle paragogique apparaît en japonais à la fin de vocables qui se terminent par une consonne dans les langues européennes, comme par exemple

dans le mot [ヒール] *hīru*, forme japonaise du hollandais *bier*. On est donc en présence d'un système d'adaptation des emprunts qui est à la fois très fidèle dans sa façon de reproduire les sons de la langue d'origine — dans la mesure où ces sons existent en japonais — et très libre dans son adaptation pour peu qu'une certaine combinaison phonétique ne soit pas tolérée par le japonais. Mais quel que soit leur degré d'adaptation, ils sont signalés d'emblée comme des corps étrangers au système de la langue par l'emploi des *katakana*.

Enfin, il y a une autre caractéristique intéressante dans l'adaptation des termes occidentaux au système du japonais. Bien que n'étant pas traités comme des mots japonais ou chinois, ces mots peuvent néanmoins s'avérer lexicalement productifs et se transformer en verbes par l'adjonction de suffixes verbaux graphiés en *hiragana*, comme tous les morphèmes spécifiquement japonais. C'est ainsi qu'un verbe comme [サボる] *saboru* a été créé à partir de [サボ] *sabo*, forme tronquée de *to sabotage*. On peut aussi citer l'exemple de [アグル] *agiru* formé à partir de *to agitate*. En outre, ils sont parfois abrégés de plusieurs syllabes, ce qui les rend plus conformes au rythme du japonais où le radical des mots est en général dissyllabique. C'est ainsi par exemple que le terme *department store* est adapté en [デパート] *depato*, ce qui prouve que malgré l'emploi d'un corps de caractère qui d'emblée fiche ce mot comme un emprunt, le mot nouveau finit néanmoins par être intégré dans le système organique de la langue. Un exemple similaire nous est fourni par le mot [デモ] *demo* qui n'est autre que l'abréviation de *demonstration*. Et ce mot *demo* a donné à son tour [デモ] *demoru* (manifestester).

Cette facilité du japonais à surmonter les obstacles de son système phonétique si particulier pour accueillir des corps étrangers sans toutefois les intégrer complètement ne doit pas étonner pour peu qu'on se souvienne qu'au cours de son histoire, le japonais a été confronté à un précédent de taille lorsque, à partir du V^e siècle, on se mit à le transcrire en une écriture extrêmement inadaptée à son système linguistique. Le problème finit par être résolu vers le IX^e siècle par l'emploi combiné d'idéogrammes chinois et de signes syllabiques (*hiragana*) servant à noter la partie flexionnelle des mots ainsi que les particules. À partir de ce digraphisme fondamental, il n'était donc pas difficile d'instaurer un trigraphisme en réservant l'usage de la version anguleuse et stylisée des *hiragana*, les *katakana*, à la transcription des vocables empruntés aux langues occidentales. Étant donné que les *hiragana* et les *katakana* sont eux-mêmes des formes stylisées d'anciens idéogrammes chinois, on assiste là à un curieux exemple de constitution d'un système de trois corps de caractères à partir d'un même corps de caractère. Ainsi, c'est le processus d'emprunt et d'adaptation d'une écriture étrangère qui a rendu les Japonais très aptes à intégrer les vocables étrangers dans le système de leur langue, moyennant le maintien d'un certain équilibre entre la tendance à la transformation du terme emprunté et la volonté de respecter sa forme originelle.

CONCLUSION

On retrouve donc dans le cas du japonais le phénomène constaté à propos du grec : à certaines périodes de son histoire, il y a eu concomitance entre l'emprunt d'un système d'écriture et l'emprunt d'éléments lexicaux, tandis qu'à d'autres périodes, l'emprunt de lexèmes étrangers n'a pas été accompagné par l'adoption d'un système d'écriture. Certes, l'irruption des mots occidentaux dans la langue japonaise s'intègre dans un processus plus général d'occidentalisation de la civilisation japonaise traditionnelle. Pourtant, cette civilisation s'est montrée suffisamment forte pour ne pas adopter le système d'écriture *romanji* que les Américains tentèrent de lui imposer au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cela est sans doute dû au fait qu'aux yeux de la civilisation japonaise, la civili-

sation américaine n'est pas ressentie comme une civilisation supérieure, comme ce fut le cas lors de la pénétration de l'influence chinoise au Japon à partir du V^e siècle. Et, donc, les emprunts lexicaux contractés auprès de l'anglais américain ne s'intègrent pas dans un processus d'influences complexes faisant intervenir l'adoption d'un système d'écriture, d'une religion et d'un système de valeur à côté de l'emprunt lexical à proprement parler. Comme le grec qui s'ouvrit à l'influence culturelle du judaïsme hellénisé et, plus tard, du christianisme, tout en persistant à croire en sa supériorité absolue sur toutes les autres langues, le japonais n'a pas été affecté par l'influence de la civilisation américaine. Les Japonais ont une idée suffisamment haute de leur propre culture pour intégrer les mots d'emprunt d'une façon qui ne porte atteinte ni à leur système d'écriture ni au système phonético-morphologique de leur langue.

Au terme de cette étude, nous pouvons classer de la façon suivante les diverses modalités du processus de l'emprunt linguistique :

a) emprunt 'enthousiaste' comportant l'adoption d'un système d'écriture et l'intégration de lexèmes adaptés organiquement au système phonético-morphologique de la langue d'arrivée ; ce type d'emprunt révèle une attitude de respect de la culture emprunteuse vis-à-vis de la langue prêteuse (exemple du grec vis-à-vis des langues dites pélasgiques au deuxième millénaire avant l'ère courante, du grec vis-à-vis des langues phénico-cananéennes au premier millénaire avant l'ère courante ; des langues de l'Italie ancienne vis-à-vis du grec à partir du VI^e siècle avant l'ère courante ; du japonais vis-à-vis du chinois à partir du V^e siècle ; des langues slaves vis-à-vis du grec byzantin à partir du IX^e siècle) ;

b) emprunt d'un grand nombre de lexèmes accompagné d'un effort d'adaptation au système phonético-morphologique de la langue d'arrivée, avec, cependant, le maintien du système d'écriture originel ; ce type d'emprunt révèle une haute estime de la langue emprunteuse vis-à-vis de la langue prêteuse (exemple de l'hébreu michnaïque et de l'araméen vis-à-vis du grec à l'époque romaine) ;

c) emprunt réticent de lexèmes assez mal intégrés au système phonético-morphologique de la langue d'arrivée et stigmatisés comme des corps étrangers au sein de cette langue ; signe d'une attitude condescendante vis-à-vis de la langue prêteuse (cas du grec hellénistique vis-à-vis de l'hébreu biblique, du grec moderne vis-à-vis de l'italien, du turc, du français et de l'anglais et du japonais vis-à-vis des langues occidentales).

L'exemple du grec et du japonais montre que ces diverses attitudes peuvent se succéder tout au long de l'histoire d'une même langue : jusqu'au VI^e siècle environ, les Grecs se sont montrés très réceptifs vis-à-vis de cultures plus raffinées que la leur, et ils leur ont emprunté leur système d'écriture ainsi qu'un grand nombre de lexèmes. Une fois que cette synthèse prit corps, la civilisation grecque se mit à rayonner à son tour et elle en conçut un certain dédain pour les autres cultures et les autres langues. De nos jours encore, ce dédain se reflète dans la façon dont le grec accueille sans vraiment les intégrer les éléments qu'il emprunte au français ou à l'anglais. Quant aux Japonais, ils se sont tout d'abord montrés des élèves enthousiastes de la Chine, et cet enthousiasme s'est traduit par l'adoption du système d'écriture chinois et par l'entrée d'un grand nombre de mots chinois dans le lexique japonais. Mais, une fois qu'ils furent parvenus à réaliser une synthèse entre les éléments nippons et les éléments chinois, les Japonais adoptèrent une attitude de fermeture vis-à-vis des autres cultures. Le contact avec la culture américaine et la langue anglaise qui entraîna l'irruption d'un grand nombre d'emprunts lexicaux ne peut en aucun cas être qualifié de synthèse culturelle ou linguistique : les termes empruntés sont soigneusement isolés du système organique de la langue par l'emploi d'un corps de

caractères spécial qui les désigne d'emblée comme des intrus. Ainsi donc, cette tentative de comparaison contrastive entre la langue grecque et la langue japonaise s'avère riche d'enseignements précieux sur le facteur psychologique dans les rapports interlinguistiques.

Notes

1. Voir aussi l'exemple de Gn 22 : 13 : ἐν φτωχῷ σαβεχ où σαβεχ, terme non accentué et non fléchi transpose l'hébreu שָׂבַע.
2. Seul ἀποτρόφος est attesté avec le sens passif de 'nourri' ou bien avec le sens privatif de 'privé de nourriture'. Visiblement, la forme שָׂבַע מִנְּנוּחַ de l'hébreu michnaïque dérive d'un *ἀποτρόφος à valeur active qui n'est pas attesté autrement que par la trace qu'il a laissée en hébreu.
3. Le nom de cet alphabet provient probablement du grec στρογγύλος. Si cette étymologie est exacte, ce serait une illustration supplémentaire de l'attrait exercé par la langue grecque sur le développement des différentes variétés d'araméens en contact avec le grec.
4. Citation tirée du *Nouvel Observateur*, 11 février 1993.